

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux
164.85

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

OBJET : Domaine Départemental de Roques-Hautes - Avenant n°1 à la convention de droit de chasse avec l'Association communale de Saint-Antonin-sur-Bayon

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux, aux espaces naturels, à la chasse et à la pêche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est propriétaire du Domaine Départemental de Roques-Hautes d'une surface d'environ 1176 ha situé sur les communes d'Aix-en-Provence, Beaurecueil, le Tholonet, Saint-Antonin-sur-Bayon et Saint-Marc-Jaumegarde. Depuis 1994, la Société communale de Saint-Antonin-sur-Bayon bénéficie d'une convention de droit de chasse sur une surface de 66,909 ha.

Le Département propose d'étendre le territoire de chasse de cette société aux dernières acquisitions réalisées sur cette commune et de porter ainsi sa surface totale à 372 ha 31 a 11 ca.

Le présent rapport concerne l'avenant n°1 à la convention de droit de chasse signée avec la Société communale de Saint-Antonin-sur-Bayon afin de contractualiser cette extension et d'adapter les pratiques de chasse.

Ce rapport ne présente aucune incidence financière sur le budget départemental.

Au vu des éléments précités, je vous demande de bien vouloir :

- approuver le présent rapport
- m'autoriser à signer l'avenant et tous les actes afférents.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL